

La notabilité et le pouvoir traditionnel au Nord-Congo (1980-2010)

Fiston Gambia

*Assistant en histoire contemporaine, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi
Fistongambi80@gmail.com / WhatsApp (00242) 057196324*

Résumé

Cet article examine les formes de notabilité et l'exercice du pouvoir traditionnel. La République du Congo, comme beaucoup de sociétés africaines, est marquée par le pluralisme institutionnel : un État centralisé issu du modèle républicain et des structures coutumières héritées de l'organisation précoloniale. Entre 1980 et 2010, période marquée par des transformations politiques majeures (socialisme, Conférence nationale, démocratisation), les notables ont joué un rôle central dans la régulation sociale, la médiation politique et la légitimation du pouvoir. Cette étude analyse l'organisation sociopolitique coutumière, sa légitimité et ses interactions avec l'État moderne. En combinant une approche historique et sociologique, il en ressort que, malgré la prédominance de l'État républicain, les autorités traditionnelles continuent d'être des acteurs clés de la gouvernance locale, de la régulation sociale et de la gestion foncière.

Mots-clés : *Notabilité, pouvoir traditionnel, République du Congo, l'État, autorité coutumière.*

Abstract

This article examines the forms of notability and the exercise of traditional power. The Republic of Congo, like many African societies, is marked by institutional pluralism: a centralized state resulting from the republican world and customary structures inherited from the pre-colonial organization. Between 1980 and 2010, a period marked by major political transformations (socialism, National Conference, democratization), notables played a central role in social regulation, political mediation and the legitimization of power. This work analyzes customary socio-political organization, its legitimacy and its interactions with the modern State. By combining a historical and sociological that, despite the predominance of the republican state, traditional authorities continue to be key players in local governance, social regulation and land management.

Keywords: *Notability, traditional power, Republic of Congo, The state, customary authority.*

Introduction

Presque tous les pays d'Afrique ont des autorités traditionnelles sous une forme ou une autre, les structures les plus courantes de l'institution traditionnelle sont dans l'ordre du pouvoir et de l'autorité, les notables, les rois et les chefs de village. En raison de leur organisation, les autorités traditionnelles constituent la forme la plus visible de gouvernance dans de nombreuses zones rurales du continent. Entre 1980 et 2010, le pays traverse plusieurs phases : la crise politique des années 1990, la Conférence nationale souveraine de 1991 et le retour à un pouvoir centralisé après 1997. La question de la notabilité et du pouvoir traditionnel occupe une place centrale dans l'analyse des dynamiques sociopolitiques africaines contemporaines. Cette étude repose sur la méthode socio-anthropologique et historique, elle s'appuie sur une approche qualitative privilégiant l'analyse des faits historiques, ainsi que des réalités socioculturelles, afin de comprendre, la profondeur et la complexité des mécanismes de légitimité qui structurent la notabilité et le pouvoir traditionnel au Nord-Congo. Malgré les tentatives de centralisation et de rationalisation bureaucratique portées par l'État, le pouvoir local demeure fortement structuré par des logiques de reconnaissance sociale, d'ancienneté lignagère, de prestige symbolique et de capital relationnel, qui fonde la notabilité (C-B. Etoga Okala, 2025, p.31). Ces figures intermédiaires constituent des relais essentiels entre les populations et les autorités publiques, jouant à la fois un rôle de médiateurs, d'arbitre et parfois d'acteurs politique à part entière (H. Mambi Tunga-Bau, 2010, p.103). Cette situation interroge la frontière entre traditionnel et modernité, souvent présentée de manière dichotomique, alors que les pratiques observées relèvent plutôt des formes d'adaptation, de négociation et de recomposition permanente (M-C-S. Nkommé, 2022, p.51). Dès lors, analyser la notabilité et le pouvoir traditionnel revient à comprendre comment se construisent la légitimité et l'autorité du pouvoir dans les sociétés locales, mais aussi comment ces ressources symboliques sont mobilisées dans les enjeux contemporains de gouvernance, de développement et de compétition politique entre 1980 et 2010 ? Nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'autorité traditionnelle se construit principalement à partir des coutumes, des croyances et des structures sociales héritées des ancêtres, dans cette société

le pouvoir de la notabilité est héréditaire. Elle se transmet selon les règles du clan ou de la lignée. Cette étude adopte une démarche quantitative fondée sur l'analyse historique et socio-anthropologique. C'est dans ce contexte de coexistence, d'adaptation et parfois de rivalité entre pouvoir traditionnel et moderne que s'inscrit cette étude, qui propose d'examiner cinq aspects : au niveau du village ; religion et pouvoir ; assises sacrées du pouvoir traditionnel ; le sens particulier de l'initiation et hybridation du pouvoir coutumier.

1. Au niveau du village

Le village est une entité autonome intégrant l'ensemble de la population qui habite ainsi le territoire aux limites bien définies, qui s'étend sur un espace plus ou moins important et couvert des forêts, des rivières, des savanes, et des terres. Le choix du site d'un village dans la société congolaise est un élément important, ils s'installent souvent au bord d'une forêt pour des soins alimentaires, près d'un cours d'eau en vue des éventuels ravitaillements en eau, le long d'une route (*Ndzéla*) pour des besoins économiques et des voyages et surtout sur un plateau pour sa sécurité et de précaution aux ennemies. Chaque village porte un nom qui peut être lié à l'histoire de sa fondation ou à l'origine de son fondateur.

1.2. Le chef de village

La première chefferie, la plus importante est celle du chef de village qui est toujours choisi parmi les notables les plus influents, les *Nkani*. Il joint d'un statut plus élevé que le reste des villageois. De par son rang social, il obtient quelques avantages matériels et économiques de ses administrés. Les congolais connaissent que sa tâche est la plus difficile, mais aussi la plus exaltante de toutes. C'est ainsi que ce poste est convoité par tous, le chef de village est régulièrement aidé dans ses activités quotidiennes (travaux champêtres, réparation des cases, petites commissions dans les villages voisins, etc.) par les jeunes du village. Cependant, son pouvoir politique est plus ou moins réduit, car la plupart des problèmes sont résolus au sein du lignage, en famille, et on ne sollicite l'intervention du chef de village qu'en cas de nécessité absolue. Son rôle primordial se résume en trois principales fonctions : le maintien de la paix dans le village, la protection des

villageois et l'invocation des dieux et des ancêtres ; d'autres tâches non moins importantes sont à la charge du chef de village (J. Itoua, 2007, p. 29). Le maintien de l'ordre dans le village est l'un des principales tâches du chef, il est généralement aidé dans cette tâche par quelques jeunes du village. Le chef de village à sa cour de justice, il juge les affaires qui lui sont soumises. Il doit être juste et honnête autant que possible lorsqu'il rend son verdict.

L'appel est rarement accepté. En cas d'appel, le jugement peut être rendu par un groupe de villageois. Toutefois, le manque d'impartialité et la corruption du système judiciaire au niveau du chef de village très fréquents, car celui-ci peut se laisser guider par la passion et les biens matériels, condamnant parfois des innocents et acquittant des coupables. La défense est aussi l'une des préoccupations quotidiennes du chef de village. Le conseil de chaque chef est constitué par les notables. Les réunions se tiennent très tôt le matin ou au cours de la soirée. On bat le tam-tam et les notables se rassemblent et se rendent chez le chef de village. Ils s'asseyent autour de lui par ordre d'importance. Les décisions du chef ne sont pas rendues immédiatement, mais le lendemain, soit par le chef lui-même, soit par un porte-parole. Tous les chefs ont chacun un conseil restreint composé le plus souvent par ses proches parents ou ses amis (N. Ngouambela, E.O n°2).

1.3. Le clan

L'appartenance du clan se détermine sur la base d'une descendance patrilinéaire commune. Elle est maintenue par une coopération économique et sociale, par la reconnaissance de l'autorité des anciens du clan ou du lignage. Le clan est une parenté indispensable et totale qui classe et commande toutes les relations sociales. Tout clan a ses traditions conservées très envieusement qu'il faut connaître parfaitement et qu'il ne faut jamais transgresser. Des liens économiques très solides unissent les membres du clan. C'est en effet grâce à leur appartenance au clan que les congolais obtiennent des droits d'usage des terres, des rivières, des étangs, les forêts. La souche du clan est un homme, pas une femme ; mais la femme reste dépositaire exclusive du système d'énergie qui reste globalement confondu avec la puissance du clan. Le chef du clan est un personnage très influent, on lui doit obéissance, respect et dévouement (F. Gambia, 2023, p.34). Plusieurs clans ayant une solidarité de culture (Histoire

commune) forment une tribu. Le clan est régi par un grand nombre d'interdits, entre autres : l'exogamie, la hiérarchie, la présence de l'obligation du respect des tabous et l'entraide permanente et effective. L'exogamie interdit l'union entre les membres d'un même clan. Cette union est présentée comme l'inceste et coupable ou passible de plusieurs maux dans le clan : chaîne de décès, la stérilité des femmes, la sécheresse et des mauvaises récoltes.

1.4. Les lignages

Le groupe des descendants d'un ancêtre commun constitue une société de solidarité fermée et vivante qui présente un front unifié aux autres groupes de même ordre. Ces groupes, les lignages, rassemblent tous ceux qui peuvent retracer de manière réelle les liens d'ascendance qui les font remonter au même ancêtre, reconnu originel du groupe. Dans le même domaine économique, le lignage est rarement l'unité de production ; c'est la famille qui pour les congolais est composée de l'homme, sa femme et leurs enfants mariés ou non mariés, de leurs cousins et neveux (G. Hounda, 2017, p.19). Mais si les activités agricoles routinières peuvent se dérouler dans le cadre de la famille, il n'en va pas de même pour celles qui demandent la coopération de plusieurs hommes. Et ces dernières sont importantes et nombreuses comme toutes les générations qui transforment une partie de forêt en une carrière cultivable et celles qui permettent d'y établir un village.

1.5. La fraternité du sang

Dans la société congolaise, chaque père s'arrangeait pour faire entrer chacun de ses enfants, garçons et filles, dans un pacte du sang avec au moins une personne de son âge ou même avec une personne plus âgée que lui. Les deux sœurs qui s'unissaient solennellement en présence de leurs parents et des témoins, promettaient de se supporter l'une à l'autre toute leur vie. La violation de ce pacte entraînait des malédictions, des maladies et parfois même la mort.

2. Religion et pouvoir

Les souverains sont les parents, les homologues ou les médiateurs des dieux. La communauté des attributs du pouvoir et du sacré relève le lien qui a toujours existé entre eux, l'enseignement des historiens et des anthropologues manifeste cette relation

indestructible qui s'impose avec la force de l'évidence, dès l'instant où ils considèrent les pouvoirs supérieurs attachés à la personne de notabilité, les rituels et le cérémonial de l'investiture, les procédures maintenant la distance entre le notable et ses sujets, et enfin, l'expression de la légitimité. La sacralité du pouvoir traditionnel affirme aussi dans le rapport qui unit le sujet au souverain (G. Balandier, 1991, p.116).

2.1. Les conditions d'accession à la notabilité

La notabilité tire son origine selon la tradition des peuples *Mbéré*, du nom d'un adolescent *Nkanihi* qui donnait des prophéties traduites par un groupe d'hommes. Après la mort de son oncle, l'adolescent *Nkanihi* va succéder à la place de son oncle et s'entourer d'un groupe d'hommes, ils vont former une communauté appelée *Onkani* où le collège est constitué des anciens ou des vieux. La notabilité récite ses adeptes sur le critère aristocratique, car tout ancien ne peut être *Nkanihi*, bien que la direction des affaires politique soit généralement assurée par les anciens. Il ne suffit pas d'être vieux pour pouvoir entrer dans cette confrérie. Tout notable doit passer par une initiation avant d'intégrer la communauté, la notabilité est donc une association mixte à la différence de *Ndjobi* réservé uniquement aux hommes et de *lessombo* aux femmes. En effet, un *Nkanihi* sentant sa mort approcher, désigne celui ou celle qui doit le succéder à la direction des affaires, il désigne également les personnes qui doivent être enterrées avec lui, ses esclaves. Parfois ces malheureux esclaves peuvent savoir le triste sort qui leur est réservé et peuvent payer une rançon pour se racheter (V. Mfourou, E.O n°4).

Dans son acception première, l'*Onkani* désigne la catégorie des grands chefs, des nobles et des grandes personnalités chargés d'assurer les fonctions supérieures dans la société ; c'est-à-dire l'exercice du pouvoir. Il s'agit d'assurer la stabilité politique et l'équilibre social en défendant la société contre ses propres faiblesses et en aménageant les adaptations nécessaires qui ne soient pas en contradiction avec ses principes fondamentaux. Ce sont probablement ces caractéristiques qui ont amené (M. Alihanga, 1978, p.624) à le définir comme « *une société secrète de gouvernement où s'exprime une dualité : politique et sacré* ». En réalité, il s'agit d'une confrérie regroupant exclusivement les notables des villages, les grands chefs de lignages et de clans

reposant essentiellement, selon nos informateurs, sur l'œuvre et les principes édictés par un personnage légendaire et mythique *Nkanihi* dont l'essentiel des axes d'actions sont entre autres :

- Etablir la justice et l'égalité entre les individus en luttant contre les abus de pouvoir ou l'autoritarisme de certains chefs claniques.
- Instituer un système normatif et structurel afin de limiter les conflits à l'intérieur de la communauté.
- Donner au pouvoir un fondement magique pour agir efficacement.

2.2. Choix du nouveau notable

La désignation d'un nouveau *Nkani* par le défunt de son vivant doit porter sur le membre du clan, fils, petit fils ou neveu. L'initiation d'un nouveau *Nkani* ou des nouveaux notables donne lieu à des grandioses manifestations culturelles qui durent plusieurs jours, au cours desquelles de grands festins sont offerts aux parents, aux membres de la confrérie et aux invités. G-H. Légré (2022, p.8), analyse que le choix du nouveau notable, en effet, n'est pas du tout facile et il n'est pas le fait d'une seule personne ni d'une famille bien que l'ancien (défunt) notable désigne son successeur avant sa mort pour plusieurs raisons, mais le travail d'un conseil de famille composé des membres issus de la notabilité traditionnelle de base qui constituent d'ailleurs le noyau central du conseil des notables. Dans la confrérie de notabilité, la succession n'est pas automatique, ce qui fait qu'il peut y avoir plusieurs prétendants. Cependant, lorsqu'à l'issue des consultations préalables, l'unanimité se fait sur un nom parmi les prétendants, alors la tâche du conseil devient une simple formalité pour désigner officiellement le nouveau notable. S'il n'y a pas unanimité sur un nom et que le désaccord est profond et durable, alors dans ce cas, il est fait appel à la branche des anciennes familles des grands notables restée pour trouver un héritier au trône.

Le choix des nouveaux membres se fait dans la descendance de celui qui a été déjà choisi et formé. Paradoxalement, l'acceptation de diverses catégories sociales n'entraîne pas des adhésions massives à l'*Onkani* dans la mesure où l'initiation est subordonnée au nombre (très limités) des postes à pourvoir consécutif à la mort des détenteurs (membre de lignage) et la volonté du parrain de choisir et de présenter un filleul (jugé compétent). Si bien que les initiations étaient rares ; et que certains villages n'avaient pas de

Nkani et d'autres pouvaient avoir deux à trois notables selon la filiation de leurs habitants et leur démographie.

2.3. Validation effective du notable et l'étape majeure de l'initiation

Une fois l'amende conclue et réglée par la famille du notable, un nom de règne est rituellement attribué au nouveau notable. Ce nom est symbolique et spirituellement chargé de puissance avec laquelle il va régner. C'est donc un nouveau rituel destiné à installer un nouvel homme en la personne du nouveau notable d'une famille. Ainsi disparaît à jamais le vieil homme la personne du nouveau notable. Une libation aux ancêtres pour obtenir leur bénédiction et leur assistance au nouveau notable, suite à ce choix, afin que ce nouveau règne soit bénéfique au peuple, achève de mettre fin à ce protocole de désignation rituelle. L'initiation du notable au Nord-Congo va au-delà des frontières de l'événement culturel simple qu'elle est pour se transformer en un véritable drame rituel, en une sorte de " fresque " artistique vivante, surtout en une œuvre d'art en mouvement où chaque élément constitutif converge pour créer une symphonie culturelle et artistique d'une beauté originale et d'une profondeur inestimable. La complexité composite de cet événement oblige, dans une démarche holistique, à adopter une approche esthétique à la fois structurelle et descriptive pluridisciplinaire.

3. Assises sacrées du pouvoir traditionnel

Le rapport du pouvoir à la société est homologue du rapport existant. Cette relation est essentiellement chargée de sacralité, car toute société associe l'ordre qui lui est propre à un ordre qui la dépasse, s'élargissant jusqu'au cosmo pour les sociétés traditionnelles. Le pouvoir est sacralisé parce que toute sociétés affirme la volonté d'éternité et redoute le retour au chaos comme réalisation de sa propre mort. Le notable (*Nkani*), est détenteur suprême du pouvoir dans un village. Les rituels multiples, qui façonnent et protègent la personne notable en tant que symbole de vie, garantissent par cette même action la société contre la mort. Le notable est celui qui domine les personnes et les choses et maintient leur ordonnance ; par son truchement, la contrainte de l'ordre du monde et celle de l'ordre social s'imposent

conjointement. C'est son emprise sur les dynamismes constituant l'univers et la société, qui lui permet d'assurer ces fonctions (K. Ebienga, E.O n°7).

3.1. Stratégie du sacré et du pouvoir traditionnel

Selon G. Balandier (1991, p.119), le sacré l'une des dimensions du champs politique traditionnel, la religion peut être un instrument du pouvoir, une garantie de sa légitimité, un des moyens utilisés dans le cadre des compétitions de gérances. Les structures rituelles et les structures d'autorité sont étroitement liées, leurs dynamismes respectifs sont en correspondance. Les notables situés à leur tête justifient leurs pouvoir, et leurs privilèges, autant par leurs accès aux autels d'ancêtres que par leur position généalogique, à tel point qu'un homme ayant la capacité d'invoquer efficacement les ancêtres peut être accepté comme un véritable aîné. La stratégie du sacré, menée à des fins politiques, se présente sous deux aspects en apparence contradictoires ; elle peut être mise au service de l'ordre social existant, et des positions acquises, ou servir l'ambition de ceux qui veulent conquérir l'autorité et la légitimer. Dans la société à pouvoir centralisé, le savoir mythique est souvent détenu par un corps de spécialiste dont les activités et les connaissances sont entourées de secret ; il n'est pas plus partagé que ne le sont les fonctions traditionnelles elles-mêmes. Les conseillers des notables doivent veiller à l'application de toutes les règles concernant l'institution de la notabilité et le comportement symbolique du notable. Leur fonction est, à la fois, politique et sacrée, ils assurent le respect des prescriptions imposés aux souverains, et aménagent par ailleurs le code, afin de l'adapter aux circonstances nouvelles et légitimer les changements contredisant les canons constitutionnels. C'est par les médiations que le sacré intervient dans le jeu des stratégies du pouvoir (J. Lena, E.O n°5).

Les principes régissant la division des tâches entre chef et le maître du sol ; le premier agit par parole qui est commandement ; le second agit par les rituels qui sont instruments de l'ordre. La contradiction existante entre ces deux partenaires constitue une grande part du dynamisme de la société ; elle relève que les stratégies du pouvoir et du sacré ne sont pas toujours convergentes. En conséquence, les entreprises

de renforcement des notabilités traditionnelles sont souvent conduites à élargir l'emprise de ces derniers sur la religion.

3.2. Regard descriptif de l'intronisation du notable

L'intronisation est une cérémonie qui n'est célébrée qu'après le décès du notable régnant. Ce décès ouvre ainsi une longue période de succession qui n'a lieu qu'après une année, il est nécessaire ici pour trouver le nouveau successeur du notable défunt. La notabilité est une société la plus importante et redoutable, elle reste encore très fermée et mystérieuse. C'est une société religieuse qui s'adonne à la magie dans l'intérêt de la communauté à la fois religieuse et guerrière dans certaines chefferies congolaise, pour des raisons valables, la confrérie de la notabilité célèbre le culte de l'Etre suprême mais aussi celui des divinités (E-S. Tchinda, 2023, p. 251).

3.3. Régence du pouvoir

Comme de tradition, la coutume veut que la gestion de la vacance du pouvoir soit confiée à un Régent, après le décès du notable. Au Nord-Congo, cette fonction revient au patriarche d'une famille qui ne peut se prévaloir ni prétendre au trône. Aussi, pendant les mois de vacances, le pouvoir de la notabilité confié à la régence d'un vieux descendant G-H. Legré (2022, p.10). Avant d'en arriver au choix proprement dit du nouveau notable, il est important de comprendre le processus traditionnel qui y conduit. Toutes les sociétés présentent un côté religieux et un autre magique, associés à des rites plus ou moins ésotériques. Elles sont, chacune pour leur part, gardiennes de l'ordre social, politique et même économique dans les chefferies dont elles constituent à la fois le pouvoir réglementaire et la puissance de l'exécutif, derrière le chef qui sans elles, ne serait rien.

3.4. Aspect de l'initiation ou de l'intronisation du notable

L'intronisation, à proprement parler, se manifeste par le geste symbolique d'asseoir le notable sur le tabouret sacré. Cela symbolise la marque ou l'empreinte des familles traditionnelles de base sur lesquelles repose l'édifice sacré de la notabilité et dont les chefs composent l'essence du conseil des notables. Au cours de cet acte sacré, les officiants veillent scrupuleusement à ce que le nouveau notable ne parle pas au risque de provoquer un

déséquilibre de la sagesse. C'est ainsi, G-H. Legré (2022, p.10), précise que :

Il est connu que la succession se fait de père au fils et, si nécessaire, d'oncle au neveu. Il peut paraître donc superfétatoire d'accorder une importance quelconque à la progéniture d'un notable. Toutefois, la conviction populaire assimile la possibilité d'engendrer à une manifestation concrète de la bénédiction divine. Dès lors, le règne de tout notable se trouve valorisé par la procréation d'une nombreuse descendance ; et l'inverse est perçue comme une espèce de malédiction.

Il est important ici de souligner le fait que l'acte rituel lui-même a eu lieu dans la forêt des ancêtres abritant le tabouret sacré, en présence des plus hauts dignitaires de la notabilité, des membres de la famille initiés et d'un cercle très restreint d'invités triés sur le volet. C'est une précaution visant à conserver le caractère sacré du symbole que représente le tabouret sacré et d'éviter, en plus, de l'exposer à toute détérioration ou à tout vol. Après l'intronisation, vient l'étape de la prestation du serment. Cette précaution constitue un indice précieux attestant que le rite d'intronisation relève d'un rite d'initiation à caractère sacré dont les effets de puissance spirituelle sont d'ailleurs cristallisés dans la personnalité du notable par l'aspersion des fétiches précieusement soigneusement préparée par la confrérie des *Nkani* (F. Lombalibadi, E.O n°3).

4. Le sens particulier de l'initiation

Dans ces conditions, l'initiation à la notabilité prend un sens particulier parce qu'elle repose sur le mythe de *Nkani* et sur une sorte de pouvoir magique incontrôlé par le vivant. Ce pouvoir magique est supérieur à l'être vivant, et il doit à tout prix le contenir pour ne pas qu'il devienne dangereux pour la société. C'est pourquoi l'impétrant devait satisfaire à des conditions préétablies ; même pour le successeur qui était déjà choisi dans la lignée, formé par un parrain (de son vivant) et qui exerce déjà le pouvoir. Elle

aura lieu dans le cas de la succession d'un frère, d'un fils, d'un neveu... et pour la cooptation d'un devin-guérisseur, d'un chef clanique ou simplement d'un homme très charismatique. Des faits étaient exclus les esclaves, les voleurs, les prisonniers de guerre, les menteurs. L'initiation à l'exercice du pouvoir coutumier, la sagesse et la prudence qui accompagneront le chef tout au long de son mandat sont des consignes données à travers un langage emprunt de symboles et d'images que ne maîtrise pas toute la communauté. Ensuite, un langage du pouvoir qui n'est pas commun, il sort de l'ordinaire en ce qu'il n'est compris que par les initiés. C'est un langage qui comporte plusieurs couches d'interprétation. La panthère ou léopard est un grand félin, de formes très élégantes et allongées, mais robustes. Grâce à sa ruse, sa puissance et sa férocité, la panthère est l'un des animaux les plus redoutés et, comme tel, l'un des plus respectés de la brousse africaine. Les croyances congolaises attribuent à la panthère de nombreux pouvoirs (J-P Notue, 1984, p. 223). Cette bête est le symbole de la royauté par excellence, c'est pourquoi les notables utilisent sa peau à l'occasion de l'initiation.

Figure n°1 : Les notables Mbéré



Source : Photo de F. Gambia, 2021 à Kellé.

Cette image illustre deux notables à l'issue du rite d'initiation. Revêtus de raphia et de peaux de léopard, symboles de pouvoir et d'autorité, ils portent au cou des dents de lion, marqueurs de bravoure et de légitimité. Les attributs rituels, la canne, le balai et les corbeilles destinées à la réception des offrandes renvoient à leur statut sacré et à leur fonction au sein de l'ordre traditionnel.

4.1. Considérations sur la coutume de pouvoir

Nous entendons par coutume du pouvoir, l'ensemble des pratiques, croyances, usages, langages reconnus et consacrés par le temps qui participent à la légitimation, à l'exercice et à la dévolution du pouvoir coutumier au sein d'une communauté déterminée. De nombreuses pratiques du pouvoir, à force de se produire, se sont muées en règles observées par les membres des groupes auxquels elles s'appliquent. Elles deviennent coutumes, un ensemble de vérités de foi transmises oralement à travers les institutions créées par l'homme, opposé à ce qui est naturel, d'une communauté déterminée. Ces pratiques se rapportent aussi bien aux mœurs, aux usages qu'aux habitudes du pouvoir (H. Mambi Tunga-Bau, 2010, p. 22). Le pouvoir dit traditionnel ou coutumier s'exerce conformément à certaines coutumes qu'il convient de qualifier de coutume de pouvoir.

4.2. Des pratiques de la coutume de pouvoir traditionnel

Les pratiques du pouvoir sont des comportements liés à l'exercice du pouvoir. Il s'agit des mœurs, des usages, des habitudes qui, par nécessité, se sont constitués en règles. Parmi les pratiques du pouvoir traditionnel qui fondent sa coutume, nous pouvons citer les mandats illimités du pouvoir du chef. Le chef reste investi pour toute sa vie. Il en est toujours ainsi dans le temps et dans l'espace. Les notables (chefs coutumiers) qui ont abdiqué l'ont fait, sans doute par contraintes sociales, pour préserver leur vie après avoir transgressé les règles coutumières celles-ci ne déterminent pas le nombre d'années qu'un chef est censé passer au pouvoir. Au cas contraire, ils sont rares les chefs qui renoncent volontairement au pouvoir coutumier, sa détention procure non seulement la richesse mais aussi le prestige.

4.3. Le pouvoir traditionnel en tant que pouvoir moral

Le pouvoir traditionnel répond à une obligation morale, c'est-à-dire il s'exerce dans le respect des mœurs, des règles de conduite en usage dans la société traditionnelle, il tient compte des valeurs qui règlent la conduite de la population sous son autorité. Au Nord-Congo, le caractère moral du pouvoir traditionnel justifie sa pérennité en dépit de la vocation moderniste du pouvoir étatique. C'est au pouvoir coutumier que recourt souvent la population dans

les milieux ruraux pour régler leurs conflits en dépit de l'existence des tribunaux de paix dans le pays. Dans les villes et cités, l'arrangement qualifié « d'amiable » se concrétise dans le respect de la coutume de la famille lésée. Les notables estiment que le pouvoir coutumier est un pouvoir de souveraineté, il est donc originel ou initial et autonome parce qu'il est à la base de son propre ordre. Implanté sur toute l'étendue du territoire national, les tribus régies par ce pouvoir forment la nation congolaise, ce qui lui confère le caractère national. Le chef coutumier n'est chef, en principe, parce qu'il est fils de son père ou neveu de son oncle. Celui-ci est détenteur d'un pouvoir fondé entre autres sur la coutume héritée.

Comme un père, le chef se refusera donc d'entrer en conflit avec l'un de ses nombreux enfants, il doit demeurer juste et équilibré, disons neutre pour ne pas froisser un acteur politique moderne que le chef coutumier considère à tout égard comme son fils. H. Mambi Tunga-Bau, (2010, p. 125) écrit :

Lorsqu'ils sont interrogés sur leur préférence politique ou sur le candidat de leur choix, ils répondent qu'en leur qualité de gardiens du temple, ils doivent protection à tous, car s'ils opèrent un quelconque choix, ils diviseront la population.

La neutralité du chef ne veut pas dire que le chef coutumier est un lâche qui ne sait pas se décider dans une situation de conflit d'intérêts entre les membres de sa communauté, mais synonyme de sagesse.

5. Hybridation du pouvoir coutumier : le chef coutumier représentant de l'État

En République du Congo, le pouvoir traditionnel participe de la structure administrative et politique de l'État. Il n'est pas un pouvoir à côté de l'État mais il relève plutôt du pouvoir de l'État. Ce pouvoir traditionnel n'est pas uniquement local, il se manifeste aussi sur le plan national. Le pouvoir traditionnel s'est légalisé avec le concours du pouvoir d'État. Le pouvoir coutumier constitue le socle sur lequel l'administration dite moderne s'est appuyée de tous les temps pour asseoir son autorité, les chefs traditionnels, surtout

dans les colonies françaises et belges, étaient transformés en agents de l'État, donc en premiers collaborateurs du colonisateur, il serait bénéfique pour l'État de consolider ces acquis afin d'éviter l'ambiguïté du statut dont jouit le chef coutumier au sein de l'État moderne en fixant clairement le statut des chefs coutumiers. Toutes ces dispositions montrent l'antériorité de l'autorité traditionnelle avec un pouvoir organisé. Il s'en suit que la colonisation a affaibli les institutions politiques et sociales traditionnelles mais ne les a pas bannies. Aujourd'hui, plus que hier, le pouvoir traditionnel persiste et l'État continue à fixer les limites des chefferies (H. Elango, E.O, n°1).

Les notables sont conscients de l'antériorité de leur autorité par rapport à l'existence de l'État. Ils ne cessent de le rappeler aux autorités étatiques de tous les niveaux chaque fois que l'occasion s'y prête : au plan politique, le chef traditionnel est le premier pouvoir du territoire, issu de la légitimité primaire du peuple. Il a un territoire, une mémoire collective et la responsabilité politique et sociale de la société.

L'ambivalence du pouvoir dont jouit le chef coutumier le pousse à s'attacher davantage aux valeurs traditionnelles qui fondent la légitimité de son pouvoir au mépris des textes administratifs et parfois de valeurs que l'État est censé inculquer. Le représentant de l'État comme chef coutumier est de ce point de vue le garant des us et coutumes, des traditions. Il assure, pour cela, la pérennité de la culture et des coutumes traditionnelles et sert de référence morale, culturelle, politique et sociale pour l'ensemble de la communauté.

5.1. Actualité des mécanismes traditionnels activés par les notables

Dans les zones rurales où les communautés sont plus ethniquement homogènes, où les croyances dans les religions animistes sont plus fortes et où le contrôle communautaire est plus effectif, les notables continuent de garder tout leur intérêt et leur force aux yeux des populations locales. Leur influence est d'autant plus palpable et réelle que les administrateurs locaux s'appuient sur elles pour gérer les conflits des localités. F. Gambia (2023, p. 282), affirme que :

L'autorité des chefs coutumiers ici est incontournable et indiscutable. Aucune action de l'administration ne peut porter si elle n'est pas négociée avec ces chefs, en qui les populations ont vraiment confiance et qui s'y réfèrent systématiquement en premier recours. [...] Pour tous les conflits, il vaut mieux laisser le chef de village les régler.

En Afrique, de nouvelles dynamiques s'observent de plus en plus dans le sens d'un renforcement de la légitimité des structures coutumières locales impliquées dans la gestion des problèmes fonciers.

5.2. La conception de la mort du notable

La mort représente pour les peuples noirs d'Afrique en général et pour la société congolaise en particulier un passage ou un voyage du monde visible vers le monde invisible, celui des ancêtres. Elle impose l'humilité aux curieux qui s'en approchent. Dans l'imaginaire congolais, le notable est un être associé, un homme hors du commun dont la symbolique comportementale échappe au profane. Le sens de certains de ses actes et propos n'est pas à la portée de tous. Il faut parfois être un initié pour y arriver. Cette singularité dans son traitement et dans sa conception trouve une explication dans sa naissance et son initiation. En effet, en tant que successeur, il a été conçu sur la peau de panthère ; ce qui le diffère des autres êtres humains. On naît chef, on ne devient pas, car la puissance d'un chef est toujours entourée de quelque chose de surnaturel. M-C-S. Nkommé, (2022, p. 51) souligne que dans la société congolaise, le futur héritier, lors de l'inhumation de son défunt père, vit des expériences particulières :

Lorsque le notable meurt, il est interdit à la population de pleurer immédiatement. En effet, après le décès, le corps doit d'abord être lavé et préparé par des initiés selon des rites traditionnels secrètes. Ce n'est qu'à la fin de ces cérémonies qu'un grand maître annonce solennellement la nouvelle en déclarant à haut voix : « Le baobab vient de tomber », pour signifier la disparition d'une grande

personnalité de la communauté. Ensuite, le cadavre sur le lit, on invite les parents pour venir voir la dépouille. On appelle le successeur, celui-ci maintient la tête de son père ou oncle de ses mains, la soulève, la repose ensuite sur le lit. Les *Nkani* frappent dans leurs mains en disant : "voici l'héritier de notre frère, nous l'acceptons". Le successeur, en soulevant la tête du notable défunt, ne fait que répéter ce qu'il a déjà fait dans la maison du notable en présence des initiés. Le successeur, en soulevant et reposant la tête du défunt notable, reçoit une sorte de délégation de pouvoir ; puisque c'est sur la tête du défunt que se concentre l'essentiel de son pouvoir, c'est-à-dire, ce qui fait de lui un être hors pair.

Outre ces premières vécues, le successeur est appelé à passer une période de réclusion dans un lieu sacré après l'inhumation de son défunt père. Il s'agit d'une retraite mystique dans une chambre du palais réservée à la société secrète, durant cette période, le futur notable ou roi n'a pas droit aux visites.

5.3. Les funéraires du notable

Les rites funéraires sont vécus comme devant servir symboliquement le mort ; c'est un hommage qui lui est dû, un cérémonial indispensable à l'accomplissement d'un devenir *post-mortem* qui le fera échapper au néant. La réalité étant beaucoup plus complexe, l'exécution des rites funéraires d'un notable dans la tradition congolaise profite à la fois aux vivants et aux morts (D. Otounga, E.O n°6). Leur fonction fondamentale est d'ordre thérapeutique : guérir ou prévenir l'angoisse de ceux qui survivent en négociant par le biais du symbole, le non-sens de la mort. En d'autres mots, ces pratiques funéraires visent à rassurer, à déculpabiliser, à reconforter voire revitaliser les familles endeuillées. Donc, les rites funéraires revêtent un caractère et une importance symbolique dans le processus de la transmission de l'héritage de la notabilité (M-C-S. Nkonné, 2022, p. 58). Les funéraires d'un patriarche sont les plus grandioses puisqu'elles sont toujours pleines de traditions les plus variées. Dans certaines ethnies : *Ngaré* et *Akwa*, les notables sont traditionnellement

inhumés de nuit. Le corps est conduit discrètement au cimetière, sans annonce publique, et seuls les initiés ou les membres de la notabilité participent aux rites funéraires.

Conclusion

Cette étude a analysé les rapports entre la notabilité et le pouvoir traditionnel au Nord-Congo, au cours de la période allant de 1980 à 2010. Sur le plan culturel, ce peuple a su trouver au fil du temps des solutions aux problèmes auxquels la société était confrontée. Loin d'être marginalisée par la modernité administrative, ces institutions continuent d'assurer des fonctions majeures. Leur légitimité repose moins sur une autorité coercitive que sur la connaissance collective, l'expérience sociale et l'ancrage culturel. Les résultats mettent également en évidence l'adaptation des institutions traditionnelles aux mutations contemporaines, tout en révélant les défis liés à leur reconnaissance et à leur articulation avec les pouvoirs publics. Ainsi, cette recherche apporte un éclairage sur le rôle de la notabilité dans la gouvernance locale et la continuité des institutions coutumières au Nord-Congo. Elle trouve enfin des perspectives pour de futures études sur l'évolution du pouvoir traditionnel face aux réformes institutionnelles et aux nouvelles dynamiques sociopolitiques en Afrique centrale.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

N°	Noms Et Prénoms	Sexe	Âge	Profession	Date et Lieu d'enquête	Sujet abordé
1	Elango Hervé	M	50 ans	Agent de la société nationale d'eau (notable)	11/01/2026 Brazzaville	Le chef coutumier représentant de l'Etat
2	Ngouambela Norbert	M	62 ans	Sage du village	09/03/2025 Ambomi	Le village et le clan
3	Lombalibadi François	M	63 ans	Notable	12/03/2025 Otchouandzoko	Aspect de l'initiation ou de l'intronisation du notable

4	Mfourou Véronique	F	76 ans	Notable	20/03/2025 Ambomi	Les conditions d'accèsion à la notabilité
5	Lena Jacques	M	74	Sage du village	22/03/2025 Ndzoukou	Stratégie du sacré et du pouvoir traditionnel
6	Otouna Denise	F	72 ans	Notable	25/03/2025 Kellé	La conception de la mort du notable
7	Ebienga Kennedy	M	43 ans	Magistrat (notable)	19/01/2025 Brazzaville	Religion et pouvoir
N°	Noms Et Prénoms	Sexe	Âge	Profession	Date et Lieu d'enquête	Sujet abordé
1	Elango Hervé	M	50 ans	Agent de la société nationale d'eau (notable)	11/01/2026 Brazzaville	Le chef coutumier représentant de l'Etat
2	Ngouambela Norbert	M	62 ans	Sage du village	09/03/2025 Ambomi	Le village et le clan
3	Lombalibadi François	M	63 ans	Notable	12/03/2025 Otchouandzoko	Aspect de l'initiation ou de l'intronisation du notable
4	Mfourou Véronique	F	76 ans	Notable	20/03/2025 Ambomi	Les conditions d'accèsion à la notabilité
5	Lena Jacques	M	74	Sage du village	22/03/2025 Ndzoukou	Stratégie du sacré et du pouvoir traditionnel
6	Otouna Denise	F	72 ans	Notable	25/03/2025 Kellé	La conception de la mort du notable
7	Ebienga Kennedy	M	43 ans	Magistrat (notable)	19/01/2025 Brazzaville	Religion et pouvoir

Références bibliographiques

- ALIHANGA Martin**, 1978, *Structures traditionnelles et perspectives coopératives dans la société altogovéenne (Gabon)*, Université pontificale grégorienne, Rome.
- ETOGA OKALA Claude Bertin**, 2025, *L'évolution de l'autorité traditionnelle africaine entre le XVe et le XXIe siècle : le cas des peuples bété du Cameroun*, L'Harmattan, Paris
- GAMBEG Yvon Norbert**, 1977-1978, *Les fondements du pouvoir traditionnel chez les Tégé*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi.
- GAMBIA Fiston**, 2023, *Le Ndjobi : Évolution d'une école initiatique en pays Mbéré (République du Congo) 1940-2000*, thèse de doctorat d'histoire, Université Marien Ngouabi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.
- GEORGES Balandier**, 1991, *Anthropologie politique*, Presses Universitaires de France.
- GONDO Bleu Gildas**, 2025, « Transmission du pouvoir traditionnel chez les peuples dan : une étude pour conscientiser la nouvelle génération à l'importance de ce pouvoir », *LAKISA-Revue des Sciences de l'Éducation*, n°9, juin 2025, pp. 107-118.
- HOUNDA Gaël**, 2017, *L'évangélisation et les pouvoirs traditionnels dans le district de Kellé de 1947-1995*. Mémoire de Master, Ecole Normale Supérieure, Université Marien Ngouabi.
- MAMBI TUNGA-BAU Héritier**, 2010, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'État en République Démocratique du Congo : Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques*, Edition Dépôt Légal, Kinshasa.
- ITOUA Joseph**, 2007, *Les Mbosi au Congo, peuple et civilisation*, L'Harmattan, Paris
- MBONDA Ernest-Marie**, 2024, *Pouvoir, droits et justice en Afrique*, L'Harmattan, Paris
- NOTUE Jean Paul**, 1984, *La symbolique des arts Bamileké (Ouest-Cameroun) : Approche historique et anthropologique*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
- NKOMME Chem-Soudine Mohamed**, 2022, *La mort et les rites funéraires chez les Bamum du XIV au XXI siècle : Approche historique*, thèse de doctorat en Sciences Humaine et Sociales, Université de Yaoundé I, Cameroun.

LEGRE Gbolo Danielle Hortense, 2022, *Facettes de l'intronisation du Roi du Djuablen : une donnée perspective pour l'enseignement de l'animation culturelle*, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) Abidjan – Côte d'Ivoire.

SHA TCHINDA Etienne, 2023, « Chefferies et sociétés secrètes traditionnelles en pays Bamiléké (XVII et XXIe siècle) », collection recherches et regards d'Afrique, N°5, octobre 2023, pp. 243-261.